



**COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sommaire

L'exécution annuelle du budget d'une collectivité donne lieu à la confection de deux documents, qui doivent être parfaitement concordants :

Le compte de gestion, établi par le trésorier, comptable de la collectivité.
Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur.

Table des matières

I. Le Compte de Gestion.....	2
II. Le Compte Administratif.....	3
III. La section de fonctionnement.....	4
a. Recettes réelles de fonctionnement : 17,77 M€ (17 767 932,85 €)	4
b. Dépenses réelles de fonctionnement : 14,37 M€ (14 367 901,52 €).....	6
IV. La Section d'investissement	8
a. Recettes réelles d'investissement : 5,35 M€ (5 345 904,62 €).....	8
b. Dépenses réelles d'investissement : 3,53 M€ (3 525 120,63 €)	9
V. Epargne nette et autofinancement.....	11

I. Le Compte de Gestion

Le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable implique que chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le Comptable du Trésor Public tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion.

L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

Le compte de gestion relatif au Budget Principal de la commune de Trouville-sur-Mer comporte les résultats à l'issue de la gestion 2021 tels que présentés en annexe.

Il a ainsi pu être constaté que Madame le Comptable du Trésor public avait intégré dans sa comptabilité :

- L'ensemble des actes budgétaires de la commune de Trouville-sur-Mer (Budget Primitif et décisions modificatives)
- L'ensemble des dépenses et recettes ayant fait l'objet de l'émission de mandats de paiement et de titres de recettes
- L'ensemble des écritures non budgétaires sollicitées par l'ordonnateur.
- En conséquence, le compte de gestion présenté par Madame le Comptable du Trésor Public peut être arrêté.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- Arrêter les comptes du Comptable du Trésor Public tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2021 de la commune de Trouville-sur-Mer
- Dire que le Compte de Gestion pour 2021 de la commune de Trouville-sur-Mer tel que présenté par Madame le Comptable du Trésor Public n'appelle ni observation ni réserve.

- Approuver, en conséquence, le Compte de Gestion pour 2021 de la commune de Trouville-sur-Mer présenté par Madame le Comptable du Trésor Public, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2021 tels que figurant en annexe.

II. Le Compte Administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer, fait apparaître les résultats définitifs 2021, comme suit :

CA 2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	936 829,06			483 348,20	936 829,06	483 348,20
Opérations de l'exercice	3 525 120,63	6 044 356,63	15 066 353,53	17 767 932,85	18 591 474,16	23 812 289,48
Totaux	4 461 949,69	6 044 356,63	15 066 353,53	18 251 281,05	19 528 303,22	24 295 637,68
<i>Résultats de clôture</i>		1 582 406,94		3 184 927,52		4 767 334,46
Restes à réaliser	788 204,50				788 204,50	
Totaux cumulés	5 250 154,19	6 044 356,63	15 066 353,53	18 251 281,05	788 204,50	4 767 334,46
Résultats définitifs		794 202,44		3 184 927,52		3 979 129,96

III. La section de fonctionnement

a. Recettes réelles de fonctionnement : 17,77 M€ (17 767 932,85 €)

Les recettes réelles comprennent les recettes courantes des services, les ressources fiscales, les dotations et participations.

CA2021 – Produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703		
Année	Crédits ouverts 2021	CA2021	Taux de réalisation	Comparatif 2020/2021
Recettes réelles de fonctionnement	17 310	17 768	103%	-5%
Ventes, produits, prestations de services	2 257	2 264	100%	11%
Ressources fiscales	11 617	12 419	107%	2%
<i>Dont impôts locaux</i>	7 999	8 078	101%	4%
<i>Taxes de séjour</i>	400	630	158%	36%
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	1 000	1 072	107%	-28%
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	1 000	1 389	139%	8%
Dotations et participations	2 344	1 562	67%	-19%
<i>Dont DGF</i>	1 208	1 208	100%	-3%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 092	1 523	139%	-38%

Le taux de réalisation de nos recettes est positif : 103%, tout en maintenant l'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.

Ventes, produits, prestations de services : 2 264 092,61 €

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 1 478 978,38 € (dont la redevance de stationnement et les forfaits post stationnement)
- Les prestations de services rendues par la commune : 206 436,28 € (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque)
- Les autres produits retracent essentiellement les charges facturées aux redevables (délégataires, locataires, associations...) de la ville : 578 677,95 €

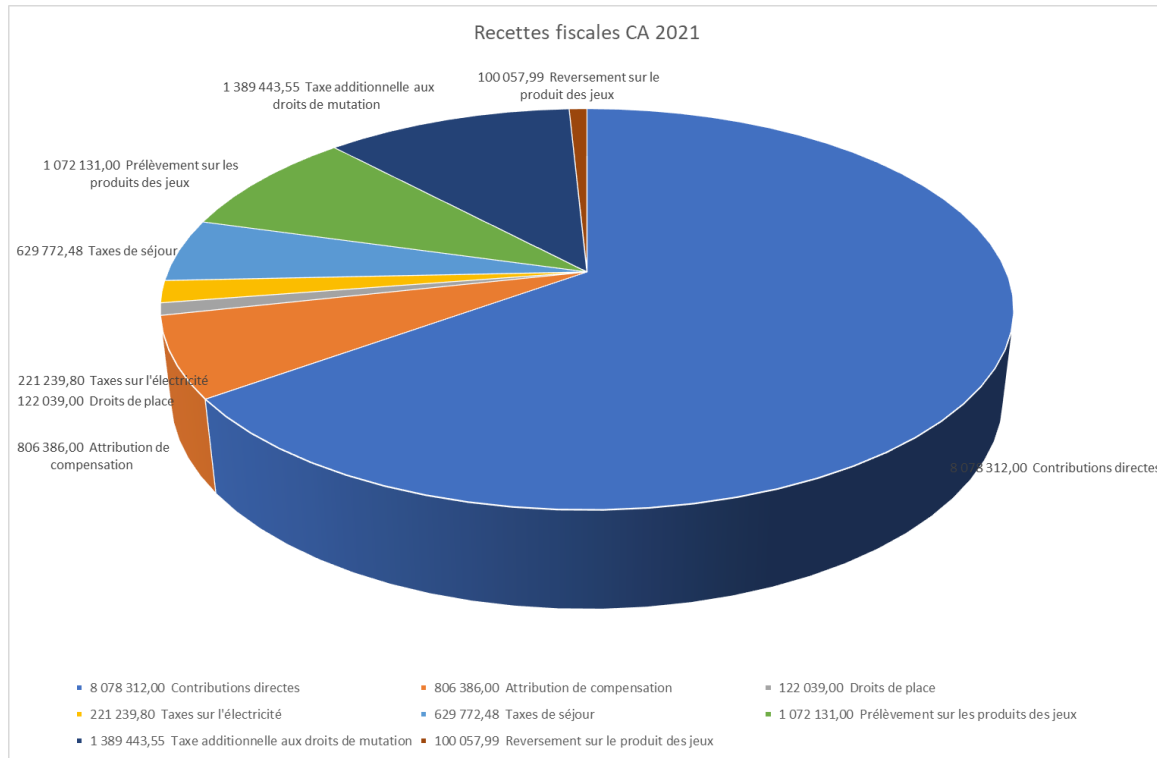
Impôts et taxes : 12 419 381,82 €

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

- La taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB) : 8 078 312,00 €
- Les attributions de compensations perçues par la commune en tant que membre de la CCCCCF : 806 386,00 €
- Les droits de place qui correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune : 122 039,00 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 221 239,80 €

- La taxe de séjour : 629 772,48 €
- Le prélèvement sur les produits des jeux : 1 072 131,00 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1 389 443,55 €
- Le reversement sur le produit des jeux : 100 057,99 €

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit



Dotations et participations : 1 561 532,22 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

L'évolution de la DGF perçue par Trouville sur Mer est de -3% comparativement au produit perçu en 2020, soit un produit de 1 207 555 €

Diverses compensations :

- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 10 621 €
- Compensation au titre des pertes de recettes (ETAT – COVID19) : 117 890 € (Avance correspondant à 30% de la somme perçue en 2020)

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Point Info14, Mise à disposition d'équipements aux collègues, dotation pour les titres sécurisés, pour les élections...)

Autres recettes réelles de fonctionnement : 1 522 926,20 €

- Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel : 244 268,87 €

- Autres produits de gestion courante, qui comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la commune : 910 606,13 €
- Produits des cessions mobilières et immobilières : 295 993,23 €

b. Dépenses réelles de fonctionnement : 14,37 M€ (14 367 901,52 €)

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703		
Année	Crédits ouverts 2021	CA2021	Taux de réalisation	Comparatif 2020/2021
Dépenses réelles de fonctionnement	15 875	14 368	91%	-10%
Charges à caractère général	3 666	3 159	86%	17%
Charges de personnel	7 821	7 509	96%	-3%
Atténuations de produits	1 499	1 499	100%	-19%
<i>Dont FNGIR</i>	696	696	100%	0%
<i>Dont FPIC</i>	363	363	100%	-13%
Charges de gestion courante	2 185	1 897	87%	-33%
<i>Dont subventions aux organismes publics</i>	1 063	1 003	94%	-34%
<i>Dont subventions aux associations</i>	801	606	76%	-36%
Intérêts	582	572	98%	-5%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	122	- 268	-220%	-233%

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 91%.
 Ces dépenses sont en diminution de 10% par rapport au CA2020.

Charges à caractère général : 3 159 357,05 €

Un taux de réalisation de 86% du BP2021 ; une augmentation de 17% par rapport au CA2020.

En 2021, on notera la part prépondérante dévolue aux principales politiques publiques :

L'administration générale, qui comprend les actions des services communs à l'ensemble des services de la commune, les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État, de la communication, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des cimetières et la gestion des concessions... : 1 105 821,13 M€

L'enseignement et la formation (services d'enseignement, entretien des bâtiments, garderies...) : 261 092,09 €

La culture (Bibliothèque, musée, archives, patrimoine culturel) : 205 586,72 €

Les sports et la jeunesse (Gymnase, Piscine, autres équipements sportifs, Centres de loisirs, jeunesse...) : 710 311,27 €

L'aménagement et les services urbains, environnement, l'entretien des voiries et réseaux, l'entretien des espaces verts : 674 767,15 €

Charges de personnel : 7 508 789,95 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2021 est de 96%.

Par rapport à 2020, ce chapitre est en légère baisse de 3%, malgré le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et aux promotions internes.

L'impact est essentiellement dû à la vacance de postes non pourvus et aux évolutions du tableau des effectifs délibérés lors des diverses séances du Conseil Municipal de 2021.

Atténuations de produit : 1 498 601,00 €

Il s'agit des prélèvements pour reversements de fiscalité, dont les principaux :

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 695 996 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 363 075 €
- **Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 435 950,00 €

Charges de gestion courante : 1 897 201,44 €

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers : 176 602,93 €
- La contribution de la commune à la navette urbaine 21 : 60 294,17 €
- Les subventions de fonctionnement versées : 1 608 694,00 €

Charges financières : 318 205,57 €

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

Les intérêts pour l'année 2021 s'élèvent à 572 168,10 €

La régularisation des intérêts courus non échus (sorte de rattachement d'une année sur l'autre des intérêts à supporter sur un exercice budgétaire) fait apparaître une régularisation de - 253 962,53 €)

Charges exceptionnelles : - 14 253,49 €

Il s'agit principalement d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

La ville avait également rattaché de l'exercice 2020 une provision pour une exonération partielle de la redevance Géraud (90 000 €). Celle-ci a été moins importante que provisionnée (25 000 €)

IV. La Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 5,35 M€ (5 345 904,62 €)

Les recettes d'investissement inscrites au CA2021 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703	
Année	Crédits ouverts 2021	CA2021	Taux de réalisation
Recettes réelles d'investissement	6 198	5 346	86%
Dotations et subventions	5 356	5 260	98%
<i>Dont FCTVA</i>	760	672	88%
<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	79	70	89%
Emprunts	-	-	
Cession d'immobilisation	745	-	0%
Recettes financières d'investissement	97	86	89%

Les recettes perçues en investissement en 2021 :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (4 518 055,91 € - Affectation du résultat 2020)
- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année 2018 et 2019 : 671 707,00 €
- La taxe d'aménagement (69 742,95 €)
- Les dépôts de garantie des différents locataires de la commune (12 436,97 €)
- Les amendes de police (57 939,00 €)
- Dotations d'investissements :

Libellé	Subvention perçue	Organisme financeur
DSIL 2021 SUBVENTION ACHAT VÉLOS ÉLECTRIQUES	3 271,76	ETAT
SUBVENTION ACHAT VELOS ELECTRIQUES	1 500,00	SDEC
DSIL ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES	1 438,26	ETAT
DSIL 2021 ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ECOL	3 812,77	ETAT
AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE	6 000,00	ETAT

b. Dépenses réelles d'investissement : 3,53 M€ (3 525 120,63 €)

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703		
Année	Crédits ouverts 2021	CA2021	Taux de réalisation	Comparatif 2020/2021
Dépenses réelles d'investissement	7 179	3 525	49%	14%
Dépenses d'équipement	4 997	1 349	30%	30%
Dépenses financières	232	230	99%	/
Remboursement du capital	1 950	1 946	100%	4%

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement et de dépenses financières.

Les dépenses d'équipement : 1,35 M€ (1 348 710,45 €)

Licences (antivirus, office...), Logiciels de gestion, logiciels métiers... : 28 813,89 €

Subventions d'équipement versées (ravalement de façade) : 15 407,60 €

Subventions d'équipement versées (Vélo à assistance électrique) : 8 475,34 €

Terrains : 82 834,04 €, achat parcelles avenue de la Marnière, M.Dieuzy (délibération du 30 septembre 2020)

Constructions : 180 064,59 €, dont

- Travaux Mairie : 66 883,15 €
- Travaux Ecoles : 21 503,74 €
- Travaux serres municipales (chauffage, toiles ombrage) : 37 550,31 €
- Travaux logements Les Aubets : 21 714,00 €
- Travaux autres bâtiments municipaux : 32 413,39 €

Installations, matériel et outillage techniques : 476 557,59 €, dont

- Travaux de voirie : 296 479,42 €

Libellé	Montant
DESCENTE MER HENNEQUEVILLE	2 469,72
ENROBE CARREFOUR BLD MOUREAUX (Monoprix)	25 854,54
Création 5 dos d'âne Chemin du grand clos et Callenville	32 942,70
Aménagement plateau surélevé Route d'Aguesseau RD74	29 794,20
Trottoir route de la Corniche	12 149,64
Sondage sur trottoir 78 résidence des Aubets	3 296,40
Aménagement des hauts de la rue d'Aguesseau	126 113,40
Chemin du Presbytère	14 936,22
Rue Général de Gaulle	48 922,60
TOTAL GENERAL	296 479,42

- Eclairage public : 40 935,11 €
- Matériel roulant : 132 475,56 €

Libellé	Montant
Fourniture et pose d'une benne - Camion Voirie	13 047,60
Tondeuse Espaces verts	3 672,00
Citroën Jumper - Logistique	31 015,96
Iveco Daily - Espaces Verts	41 040,00
Tracteur Carraro - Plage	43 700,00
TOTAL GENERAL	132 475,56

- Diverses fournitures de voirie : 6 667,50 €

Autres immobilisations corporelles : 241 550,94 €

- Matériel de transport : 73 603,88 €

Libellé	Montant
Fourgon Master - Voirie	29 594,76
Motos - Police Municipale	16 700,40
Vélos électriques - police nationale	5 730,00
Vélos électriques - services municipaux	4 222,38
Traxter - Plage	17 356,34
TOTAL GENERAL	73 603,88

- Matériel de bureau et matériel informatique : 23 885,08 €
- Mobilier divers : 6 627,60 €
- Autres immobilisations corporelles : 137 434,38 €, il s'agit essentiellement d'outillages et de matériels pour les services, dont :
 - Plage (Planches promenade, Matériel de secours), 28 704,91 €
 - Sécurité et tranquillité publique (Révolvers, Gilets pare-balles, Matériel et tenues motos), 25 256,30 €
 - Voirie (Barrières, potelets, miroirs, panneaux), 37 072,95 €
 - Logistique (Matériel sono, chariots, drapeaux), 7 251,38 €

Constructions : 296 846,15 €

- Cimetière : Travaux de réfection du mur, 174 687,23 €
- Eglise Bon Secours : Travaux de couverture, de ventilation, 16 293,44 €
- Ecole R.Coty : étude sur mise en accessibilité, 17 706,12 €
- Corniche : Solde des travaux de confortement, 81 919,36 €

Les dépenses financières : 230 290,24 €

Il s'agit de l'écriture d'apurement du compte 1069, demandé par la DGFiP et validé par le Conseil Municipal du 29 septembre 2021.

La dette

L'encours au 31 décembre 2021 s'élève à 16 439 507,26 €, soit un montant d'encours par habitant de 3 496 €.

Le remboursement en capital en 2021 s'élève à 1 946 120,08 € et les charges d'intérêt à 572 168,10 €.

Au 31 décembre 2021 :

Le taux moyen de la dette est estimé à 3,22%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 87,6%
- Taux variable 1,8%
- Taux Structuré 10,6%

La durée de vie résiduelle est de 15 ans et 9 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans.

V. Epargne nette et autofinancement

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717	4 703
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA2021
Recettes réelles de fonctionnement	20 208	17 554	18 897	18 615	17 768
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 090	15 265	15 631	15 274	13 796
EPARGNE DE GESTION	5 118	2 289	3 266	3 341	3 972
Intérêts (-)	697	708	645	603	572
EPARGNE BRUTE	4 421	1 581	2 621	2 738	3 400
Remboursement du capital (-)	1 735	1 628	1 652	1 878	1 946
EPARGNE NETTE	2 686	- 47	969	860	1 454
AUTOFINANCEMENT	2 686	- 47	969	860	1 454
Recettes d'investissement hors emprunts	1 605	1 005	2 071	1 869	5 346
Dépenses d'investissement à financer (-)	1 565	2 934	2 723	1 219	1 579
BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	40	- 1 929	- 652	650	3 767
Autofinancement (+)	2 686	- 47	969	860	1 454
BESOIN (<0) ou EXC. (>0) RESIDUEL DE FIN.	2 726	- 1 976	317	1 510	5 221
Emprunt (+)	1 330		1 000	500	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	4 056	- 1 976	1 317	2 010	5 221

Opérations d'ordre (chapitre 042) : 698 452,01 €

Ces dépenses d'ordre comprennent :

- Les dotations aux amortissements à hauteur de 402 458,78 €
- Les opérations comptables des cessions immobilières : 295 993,23 €

Opérations d'ordre (chapitre 040) : 698 452,01 €

Les opérations d'ordre constatées au CA2021 sont de deux types :

- Les plus-values sur cession d'immobilisation : 295 993,23 €
- Les amortissements des immobilisations : 402 458,78 €